



1
ORIGINAL

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

PREFECTURE DE LA DROME

PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Arrêté interpréfectoral du 22 MAI 2002

N° 2002.162.10

OBJET : **CONTRAT DE RIVIERE BUECH**
Création du Comité de Rivière

=====

**LE PREFET DES
HAUTES-ALPES**
*Chevalier de la Légion
d'Honneur*

LE PREFET DE LA DROME
*Chevalier de l'Ordre National
Du Mérite. Chevalier de la
Légion d'Honneur*

**LE PREFET DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE**
*Chevalier de la Légion
d'Honneur*

VU la loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992;

VU la circulaire du 24 octobre 1994 du ministère de l'environnement définissant les modalités d'élaboration d'un dossier de contrat de rivière ;

VU l'avis favorable de la Commission Nationale d'agrément du 18 janvier 2001 sur le dossier préalable du Contrat de Rivière BUECH;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Hautes-Alpes, de la Drôme et des Alpes de Haute-Provence;

ARRETE

Article 1 -

Il est institué un Comité de Rivière " BUECH " chargé de l'élaboration du contrat de rivière du BUECH et ses affluents, et de son suivi.

Article 2 -

Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

① Collège des membres représentant les élus

➤ Monsieur le Maire de Gap ou son représentant

➤ Mesdames et Messieurs les Présidents des structures suivantes ou leurs représentants :

District Rural du Diois, Communauté de Communes du Dévoluy, Communauté de Communes du Haut Buëch, Communauté de Communes des Deux Buëch, Communauté de Communes du Serrois, Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies, Communauté de Communes du Canton de Ribiers, Communauté de Communes du Laragnais, SIVOM du Sisteronnais, Syndicat Mixte de Gestion du Buëch et de ses affluents

➤ Monsieur le Président du Conseil Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur ou son représentant

➤ Madame la Présidente du Conseil Régional Rhône Alpes ou son représentant

➤ Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence ou son représentant

➤ Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes ou son représentant

- Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement PACA ou son représentant

④ Collège des membres représentant les administrations

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement PACA ou son représentant
- Monsieur le Chef de la MISE des Alpes de Haute Provence ou son représentant
- Madame la Chef de la MISE des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Chef de la MISE de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement des Hautes-Alpes ou son représentant
- Madame la Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Alpes, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Chef du Service Départemental RTM des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée, Corse ou son représentant
- Monsieur le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche à Montpellier ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement , subdivision des Hautes-Alpes ou son représentant

⑤ Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers de la rivière

- Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Hautes-Alpes
- Monsieur le Délégué des Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Vallée du Buëch ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale de la Chasse des Hautes-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes ou son représentant
- Madame la Présidente de la Société Alpine de Protection de la Nature ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes ou son représentant

- Monsieur le Président de la Société TRANSALPES ou son représentant
- Monsieur le Directeur d'EDF –GEH Haute Durance ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental de canoë-kayak ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des Riverains du Petit Buëch Durance ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association de Développement Buëch ou son représentant
- Un représentant du Comité Départemental NATURA 2000 des Hautes-Alpes (en cours de constitution)
- Un membre de la Chambre d'Agriculture représentant la fédération départementale des A.S.A. des Hautes-Alpes en cours de constitution.

Article 3 -

Le président du comité de rivière sera élu par le collège des élus lors de la première séance du comité.

Article 4 -

Le secrétariat du comité de rivière sera assuré dans un premier temps par la Communauté de Communes du Haut Buëch puis par le Syndicat Mixte de Gestion du Buëch et de ses affluents quand celui ci sera créé.

Article 5 -

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative du président. Il établit chaque année le compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat et le programme des opérations à effectuer au cours de l'année suivante. Il s'organise librement en commissions géographiques – groupes de travail et invite des personnalités administratives si besoin est.

Article 6 -

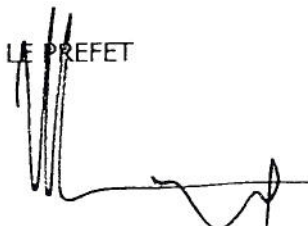
Le comité de rivière, pourra s'il le souhaite, mettre en place un règlement intérieur.

Article 7 -


Les Secrétaires Généraux de la Préfecture des Hautes-Alpes, de la Préfecture de la Drôme et de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Gap, le 22 MAI 2002

LE PREFET


Rémi CARON

LE PREFET


Pierre DARTOUT

LE PREFET



Arnaud LENAIRE

